



## COMMUNIQUE GRANDE FINALE 2022

**Mercredi 8 Septembre 2021**

Le COMEX de Passion Pétanque Française, réuni en visioconférence le mardi 7 septembre 2021 sous la présidence de Monsieur Pascal MARI, a validé le mode de qualification pour LA GRANDE FINALE PPF à Vaujany (38, Isère) du 13 au 15 janvier 2022 (compétition masculine) et les 14-15 janvier 2022 (compétition féminine).

Considérant que les deux circuits PPF TOUR 2021 ont été fortement impactés par la situation sanitaire liée à la pandémie du COVID-19, ayant entraîné l'annulation de 15 étapes du circuit masculin et 12 étapes du circuit féminin (en date du 8 septembre 2021) ;

Considérant que la réglementation du mode de qualification n'est plus applicable en raison du nombre très important des annulations citées précédemment ;

Considérant que le règlement sportif de LA GRANDE FINALE PPF, stipulant qu'au moins 50% des compétitions de la saison régulière (40% pour le circuit féminin), doivent être jouées afin de valider le classement du PPF TOUR en l'état à l'issue de toutes les étapes ;

Considérant que la direction de Passion Pétanque Française peut réviser le règlement sportif de LA GRANDE FINALE PPF si la jauge des 50% ou 40% des compétitions jouées n'est pas respectée ;

### **Le COMEX de PPF a décidé de :**

\*Conserver le même nombre d'équipes en triplète pour LA GRANDE FINALE MESSIEURS (16 équipes) et DAMES (8 équipes) ;

\*Constituer 8 Wild-Card messieurs et 4 Wild-Card dames qui feront l'objet d'un COMEX spécifique à l'automne prochain ;

\*Constituer 8 équipes masculines et 4 équipes féminines à partir de la liste des joueurs et joueuses pré-sélectionné(e)s arrêtée à l'issue de la saison régulière du PPF TOUR 2021 à Ajaccio le 17 octobre 2021 ;

\*De réduire à 40 le nombre de joueurs minimum pré-sélectionnés pour composer les 8 équipes masculines (le chiffre peut augmenter en cas d'égalité parfaite entre plusieurs joueurs) ;





\*De réduire à 20 le nombre de joueuses minimum pré-sélectionnées pour composer les 4 équipes féminines (le chiffre peut augmenter en cas d'égalité parfaite entre plusieurs joueuses) ;

\*De conserver la même réglementation pour départager les joueurs ou joueuses avec le même nombre de points à l'issue de la saison régulière du PPF TOUR 2021 à Ajaccio le 17 octobre 2021.

PPF rappelle que les égalités sont déjà départagées selon le nombre d'équipes présentes sur l'étape (ex : 1 joueur à 15 pts qui remporte une étape avec 254 équipes présentes devance 1 joueur à 15 pts qui remporte une étape avec 202 équipes présentes).

PPF rappelle que le classement prend en compte les équipes présentes au démarrage du concours (après déduction des forfaits) et non les équipes inscrites.

Voici la réglementation en vigueur pour départager les joueurs ou joueuses en cas d'égalité :

1 Nombre de victoire(s)

2 Nombre de finale(s) jouée(s)

3 Nombre de demi-finale(s) jouée(s)

4 Nombre de quart(s) de finale joué(s)

Si l'égalité persiste à l'issue du point 4, le COMEX est alors saisi pour délibérer.

\*De conserver le même mode de sélection des 8 équipes masculines. Le joueur le mieux classé à l'issue de la saison régulière du PPF TOUR 2021 choisit ses deux autres coéquipiers issus obligatoirement de la liste pré-qualificative. Le joueur classé n°1 sera le premier à constituer son équipe ;

\*De conserver le même mode de sélection des 4 équipes féminines. La joueuse la mieux classée à l'issue de la saison régulière du PPF TOUR 2021 choisit ses deux autres coéquipières issues obligatoirement de la liste pré-qualificative. La joueuse classée n°1 sera la première à constituer son équipe ;

Les deux listes des joueurs et joueuses pré-sélectionnées seront dévoilées au plus tard le 20 octobre 2021 sur le site officiel de Passion Pétanque Française.

